

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 février 2021, 19h30 du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce par visioconférence.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1      M. Claude Deblois, conseiller siège 2  
M. Germain Fortin, conseiller siège 3      M. Claude Lachance, conseiller siège 4  
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5      M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur Alain Quirion, président d'assemblée constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. (20h24)

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1 Renonciation à l'avis de convocation**

2021-02-38      Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu de renoncer à cet avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-39      **2 Adoption du fonctionnement du déroulement de la séance à huis clos**

Considérant le décret numéro 59-2021 publié le 27 janvier 2021;

Considérant que la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches se situe au palier rouge du système d'alerte;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Tanguay il est résolu:

Que le conseil adopte la tenue de la séance à huis clos en visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adopté à l'unanimité

**3 Ouverture de la séance**

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. (19h09)

2021-02-40      **4 Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Approbation du déroulement de la séance en visioconférence
3. Ouverture de la séance
4. Lecture et approbation de l'ordre du jour
5. Mandat Lavery
6. Entrée d'eau projet de 2 6 logements
7. Demande d'appui CORDI
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2021-02-41 5. **Mandat Lavery Avocats**

Attendu que la Municipalité a mandaté le cabinet Lavery Avocats afin d'obtenir un avis juridique sur un dossier en litige avec le Ministère de la Sécurité publique;

Attendu le délai de prescription pour déposer une requête;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Nadeau, il est résolu;

Que le conseil mandate le cabinet de Lavery Avocats effectuer le dépôt en révision judiciaire de la décision du MSP dossier 6589.

Adopté à l'unanimité

2021-02-42 6. **Entrée d'eau**

Attendu qu'il y a projet de construction de 2 logements de 6 unités;

Attendu que le branchement au réseau d'aqueduc actuellement en place est pour des fins résidentielles unifamiliales ¾ pouces;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de procéder au changement des branchements du réseau d'aqueduc pour du 1 ½ pouces à la construction des immeubles.

Adopté à l'unanimité

7. **Demande appui CORDI – cautionnement projet industriel**

Point reporté

8. **Période de questions**

2021-02-43 9. **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de lever la séance. (20h26)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....